

# TRAITÉ DE PHILOSOPHIE

---

## SCIENCES PSYCHOLOGIQUES NORMATIVES

Dans la **Psychologie expérimentale**, nous avons envisagé l'esprit humain tel qu'il est : c'est une science du *réel*. Il nous faut maintenant le considérer tel qu'il *doit être*. De là **trois sciences particulières**, qui étudient les principales tendances de l'activité psychologique et déterminent les lois *idéales* à suivre pour arriver au but qui leur est assigné. C'est pourquoi on les nomme sciences **directrices ou normatives** (*norma*, règle). Ce sont :

I. — La **Logique**, qui trace à l'**intelligence** les règles pour atteindre le **vrai**.

II. — La **Morale**, qui trace à la **volonté** les règles pour pratiquer le **bien**.

III. — L'**Esthétique**, qui trace à l'**imagination créatrice** les règles pour réaliser le **beau**.

I  
LOGIQUE

INTRODUCTION

1. — OBJET ET DÉFINITION

A) **Objet** : toutes les sciences sont constituées par l'application de l'esprit à des objets spéciaux. C'est ainsi que la Métaphysique étudie les premiers principes ; les Mathématiques, les grandeurs abstraites ; les Sciences physiques et naturelles, le monde des corps ; les Sciences morales, l'homme envisagé individuellement ou dans ses rapports sociaux. Il semble donc que le domaine des connaissances humaines soit complètement réparti entre ces divers groupes de sciences et qu'il ne reste aucune part pour la Logique. Mais il faut remarquer que les sciences peuvent elles-mêmes devenir la matière d'une nouvelle application de l'esprit et constituer un objet propre à la Logique. La Logique a en effet pour **objet** l'étude des **règles** que la pensée doit suivre pour arriver à la **preuve** de la vérité. Elle recherche à quelles conditions, par quels procédés les autres sciences peuvent parvenir à des conclusions certaines.

B) **Définition** : on a donné de nombreuses définitions de la logique ; indiquons les principales :

I. — **C'est la science de bien penser**, c'est-à-dire la science des **conditions** nécessaires et suffisantes de la vérité.

II. — **La science de la science**, c'est-à-dire la science des opérations et des règles par lesquelles on parvient à la vérité scientifique.

III. — **Aristote**<sup>(1)</sup> : *la science de la démonstration*. La Logique, en effet, n'a pas à tracer à l'intelligence des règles pour atteindre les vérités d'évidence *immédiate*, parce que ces vérités s'imposent d'elles-mêmes. Ses règles concernent les vérités d'évidence *médiante*, auxquelles on arrive par démonstration.

IV. — **Kant**<sup>(2)</sup> : *la science des lois nécessaires de l'entendement et de la raison en général*.

V. — **Hamilton**<sup>(3)</sup> : *la science des lois de la pensée en tant que pensée*.

VI. — **S. Mill**<sup>(4)</sup> : *la science de la preuve*, c'est-à-dire de l'inférence. Cette définition est renouvelée d'Aristote, quoique Mill ne s'accorde pas avec le Stagyrite sur la nature et la valeur de la preuve.

C) **Critique** : de toutes ces définitions, la première nous paraît être la meilleure, parce que le mot « penser » embrasse les trois opérations de l'esprit : le *concept*, le *jugement* et le *raisonnement*. Les définitions d'Hamilton et de Kant ne conviennent qu'à la Logique *formelle*. Les autres ont le tort de ne se rapporter explicitement qu'au raisonnement. Au fond, cependant, elles reviennent à la première pourvu qu'on élargisse les mots *démonstration*, *preuve*, *vérité scientifique*, au lieu de les restreindre au raisonnement ou inférence, ce qui est parfaitement légitime, puisque le raisonnement implique des jugements, et les jugements des concepts.

(1) *Premiers analytiques*, L. I, ch. 1, § 1.

(2) *Logique*, Préface, trad. Tissot, p. 3. — M. RABIER (*Logique*, p. 2, note 1) montre bien que Kant, dans son *Introduction* à la Logique, en parlant des *lois nécessaires* de la pensée, a confondu les lois *psychologiques* et les lois *logiques*.

(3) *Lectures of Logic*, T. I, p. 12.

(4) *Système de Logique déductive et inductive*, Introduction, § 4, 7.

## 2. — SCIENCE ET ART

Bacon a appelé la Logique : *Ars artium*. Les solitaires de Port-Royal ont intitulé leur Logique : *L'art de penser*. « La logique est l'art de bien conduire sa raison dans la connaissance des choses... Cet art consiste dans les réflexions que les hommes ont faites sur les quatre principales opérations de leur esprit, concevoir, juger, raisonner et ordonner (!) ». Condillac a écrit, pour l'instruction du prince de Parme, deux opusculs sur *l'art de penser* et sur *l'art de raisonner*. Balmès a donné pour titre à son excellent petit traité de Logique : *L'art d'arriver au vrai*. Les uns nous présentent la Logique comme une science ; les autres, comme un art. A qui entendre ? On peut dire que la Logique est à la fois un art et une science : cela dépend du point de vue sous lequel on l'envisage.

I. — **Science** : la Logique est une science en tant qu'elle détermine les lois idéales de la pensée et les conditions formelles de la preuve. Mais c'est une science **pratique**, une science de l'action (του πρακτικου), et une science de la production (του ποιητικου) comme dit Aristote, puisqu'elle a pour but de produire l'exercice légitime de la pensée. Et c'est ainsi qu'elle donne naissance à un art.

II. — **Art** : la Logique est un art en tant qu'elle nous apprend à tirer parti des lois idéales de l'esprit pour penser juste. Ces lois peuvent être utilisées soit : a) comme règles qui nous servent à faire des jugements et des raisonnements valides ; et, alors, la Logique est *l'art de bien penser* ; — b) comme moyen pratique pour discerner les jugements et les raisonnements corrects de ceux qui ne le sont pas ; et, à ce titre, la Logique est *l'art de la critique*. On peut donc dire après Bacon : « De même que la main est l'instrument des instruments, ainsi la Logique est l'art des arts. »

(!) Logique de Port-Royal, début.

**Conclusion** : la Logique est donc tout ensemble une science et un art. Mais il ne faut pas trop presser cette distinction, car, d'un côté, toute science est susceptible d'aboutir à des applications pratiques ; et, d'un autre côté, tout art, digne de ce nom, doit pouvoir rendre compte des règles qu'il donne pour atteindre un but déterminé. En unissant les deux points de vue, on peut définir la Logique : *la science des lois idéales de la pensée et l'art de les appliquer correctement à la démonstration ou au discernement de la vérité*.

D'ailleurs, l'art plus ou moins spontané est, en toutes choses, antérieur à la science ; la pratique devance la théorie. C'est ainsi que les hommes n'ont pas attendu, pour raisonner correctement, qu'Aristote ait formulé les lois du syllogisme.

**Remarque** : c'est à Aristote que revient l'honneur d'avoir fondé la Logique comme science, dans cet ensemble d'ouvrages nommé ὁργανον. Le mot *Logique* (λόγος, raison) convient bien à la science de la preuve ; mais il n'est pas employé dans ce sens par Aristote. Ses disciples, les **Péripatéticiens**, employaient le mot **Analytique**, emprunté au titre des deux principaux ouvrages de l'ὁργανον, où Aristote traite précisément du syllogisme et de la démonstration. Les **Épicuriens** adoptèrent le mot **Canonique** (κανόν, règle) ; ce furent les **Stoïciens** qui mirent en circulation le mot **Logique** pour signifier la science du raisonnement.

## 3. — DIVISION DE LA LOGIQUE

A) **Fondement de cette division** : de même qu'il y a certains principes, communs à toutes les sciences, pour apprendre *n'importe quoi*, et des principes propres à tel ou tel groupe de sciences (Ps. 166), ainsi doit-on diviser en deux catégories les règles que la pensée doit suivre pour arriver à la vérité.

Les unes sont **universelles** : elles s'appliquent indistinctement à tous les objets de la connaissance. Indépendantes du contenu de la pensée, elles ne résultent que de sa forme, c'est-à-dire de la manière de penser.

Les autres sont plus ou moins **particulières** : elles varient avec les divers objets auxquels l'esprit s'applique. Par conséquent elles dépendent surtout des **objets** de la pensée, c'est-à-dire de la **matière** de la connaissance. Ce n'est pas de la même façon que procèdent le mathématicien, le physicien, le psychologue, l'historien ou le sociologue. Mais *tous* doivent cependant respecter, dans leurs observations et leurs raisonnements, certaines règles essentielles à toute pensée, sous peine de tomber dans la contradiction. Tel est le fondement des divisions de la Logique.

B) **Division** : I. — **Logique formelle ou générale** : ainsi appelée parce qu'elle considère la *forme* même, c'est-à-dire les opérations de la pensée, en faisant abstraction de tout contenu particulier. On peut la définir : l'accord de la pensée avec elle-même ; ou la science d'être conséquent avec soi-même, la science des conditions générales de la vérité. Elle est fondée en effet sur les principes premiers d'identité et de contradiction. Il résulte de ces principes :

1°) *Que tout ce qui est identique à ce qui a été déjà pensé est nécessairement vrai, si ce qui a été déjà pensé est lui-même supposé vrai.* Toute idée, tout jugement et tout raisonnement, dans ce cas, représentent à l'esprit des **nécessités**.

2°) *Que tout ce qui est contradictoire est nécessairement faux.* Toute idée, tout jugement et tout raisonnement, dans ce cas, représentent à l'esprit des **impossibilités**.

3°) *Que tout ce qui n'est ni identique, ni contradictoire à une vérité présupposée, n'est ni nécessairement vrai, ni nécessairement faux.* Toute idée, tout jugement et tout raisonnement, dans ce cas, représentent à l'esprit de simples **possibilités** (1).

Les règles formulées par la Logique formelle dérivent donc de l'essence de la pensée et sont la condition première des opérations intellectuelles. Elles sont **universelles**, c'est-à-dire valables pour tous les esprits et pour tous les cas ; elles sont **relativement a priori**, parce que, ne supposant que la connaissance de l'esprit humain, elles n'exigent pas la notion préalable des objets particuliers que l'on veut étudier.

(1) E. BOUAG, *Logique*, Ch. I, 2

II. — **Logique matérielle, spéciale ou appliquée** : ainsi nommée parce qu'elle envisage la pensée dans ses rapports avec les **objets variés** qui forment sa **matière** et conséquemment établit les **règles différentes** que l'esprit doit appliquer aux divers ordres de connaissances. On peut la définir : l'accord de la pensée avec ses objets, avec la réalité ; ou la science des conditions particulières de la vérité.

Les règles de la Logique matérielle sont donc **particulières**, parce qu'elles dérivent de la nature de l'esprit et de la nature des divers objets à connaître ; elles sont en outre **a posteriori**, parce qu'elles supposent quelque notion préalable de l'une et de l'autre. Ces règles **spéciales** s'appellent **méthodes**, parce qu'elles sont les voies à suivre pour arriver à la vérité. C'est pourquoi on nomme aussi la Logique appliquée : **Méthodologie**.

III. — **Logique critique** : elle traite du **critérium de la certitude** et de tout ce qui s'y rapporte.

**Conclusion** : certains logiciens comme Kant, Hamilton, S. Mill veulent restreindre toute la Logique à la Logique formelle ou établir entre la Logique appliquée et la Logique formelle une opposition complète. Il faut les distinguer, mais non les séparer, car un but commun les réunit : la vérité à découvrir. Ce serait discréditer la Logique que de vouloir la réduire à la Logique formelle, parce que ce serait lui couper toute communication avec la réalité. La Logique formelle a donc son complément nécessaire dans la Logique matérielle.

Mais, de son côté, la Logique matérielle dépend étroitement de la Logique formelle, car l'esprit ne peut trouver le vrai que s'il reste d'accord avec lui-même. Autrement, il tombe dans la contradictoire et dans l'absurde.

Pour atteindre sûrement la vérité, deux conditions sont nécessaires et suffisantes ; il faut que l'esprit ne soit en *contradiction* ni avec lui-même (c'est le but de la Logique formelle), ni avec les *objets* de la connaissance en les affirmant autres qu'ils ne sont dans la réalité (c'est le but de la Logique matérielle). La Logique formelle et la Logique matérielle sont donc inséparables, puisque la Logique est la science des conditions *totales* de la vérité.

## 4. — RELATIONS DE LA LOGIQUE

## § A. — AVEC LA PSYCHOLOGIE

I. — **Dépendance** : la Logique dépend de la psychologie en ce sens qu'elle présuppose notamment :

a) La connaissance de la théorie des opérations intellectuelles, puisque la Logique se rapporte spécialement à l'intelligence.

b) La connaissance des rapports de la pensée et du langage, puisque la Logique étudie la *pensée* en tant qu'elle est revêtue d'une expression *verbale*. Cependant la Psychologie et la Logique restent deux sciences distinctes, car leur *objet*, leur *manière* d'envisager l'intelligence et leur *but* sont différents.

II. — **Différences** : la Psychologie et la Logique diffèrent par leur :

A) **Objet** : la Psychologie a pour objet *l'âme entière* ; elle embrasse toute la vie de l'esprit : elle le considère non seulement quand il pense, mais aussi quand il sent et quand il veut. Elle ne sépare pas la pensée des autres facultés. — La Logique a pour objet, non l'âme entière, mais les **opérations proprement intellectuelles** (formation des concepts, jugement, raisonnement, méthodes déductive et inductive), qu'elle étudie d'une manière abstraite.

B) **Manière d'envisager la pensée** : la Logique diffère de la Psychologie dans la façon même de considérer la pensée. La Psychologie étudie les opérations intellectuelles **subjectivement**, c'est-à-dire qu'elle observe l'**acte** d'abstraire, de généraliser, de juger, de raisonner. — La Logique étudie la pensée en tant qu'elle est exprimée dans le langage et dans la science ; elle analyse les concepts, les jugements, les raisonnements, les méthodes, en tant qu'ils sont revêtus d'une **expression verbale** : termes, propositions, arguments, syllogismes.

C) **But** : la Psychologie étudie la pensée pour connaître les **lois** et les conditions de son *existence* et de son *développement* dans l'esprit. Elle nous montre comment *en fait* nous pensons ;

elle décrit le mécanisme réel de l'esprit ; c'est un point de vue **théorique**. — La Logique étudie la pensée dans ses rapports avec la *vérité*, pour déterminer les **règles** et les conditions de sa *légitimité*. Elle fixe les procédés à employer pour que le mécanisme de l'esprit fonctionne d'une façon correcte et efficace. — La Psychologie est une science du **réel** ; la Logique une science de l'**idéal**.

## § B. — AVEC LA MORALE

La Morale et la Logique sont toutes deux des sciences *directrices*. La Morale est la science des règles idéales que doit suivre la volonté pour pratiquer le bien ; la Logique est la science des règles idéales que l'intelligence doit suivre pour arriver au vrai. La première détermine les conditions d'une volonté droite ; la seconde celles d'une pensée correcte.

Ces deux sciences ont des rapports étroits :

I. — C'est un devoir pour l'homme de travailler à la formation de son intelligence, parce que : a) il doit tendre à la vérité, pour laquelle il est fait ; — b) bien penser est une condition indispensable pour bien agir : *Voluntas sequitur intellectum* (Ps. 192).

II. — La science n'a de prix que si elle est au service du devoir : « formation sans conscience est la ruine de l'âme » (Rabelais).

III. — Le bien et le vrai s'identifiant dans l'être absolu, une doctrine, d'où résultent logiquement des conséquences mauvaises, doit être présumée fausse.

## § C. — AVEC LA MÉTAPHYSIQUE

La Logique implique ce postulat que l'esprit humain est capable de certitude et de vérité. Or c'est à la Métaphysique qu'il appartient d'établir la *valeur objective* de la connaissance. L'histoire de la philosophie atteste cette étroite relation entre la Logique, science de la *pensée*, et la Métaphysique, science de l'*être*.

## § D. — SERVICES RENDUS AUX AUTRES SCIENCES

Toutes les sciences sont *justiciables* de la Logique :

I. — La Logique est leur indispensable instrument, puisqu'elle est la science des conditions de la vérité.

II. — Les méthodes de la Psychologie, de la Morale, de la Métaphysique et des autres sciences ne sont que des applications particulières des règles générales de la Logique (Cl. *Log. appliquée*)<sup>(1)</sup>.

(1) **Ouvrages généraux relatifs à la Logique** : ARISTOTE, *l'Organon*, qui comprend : A) les *Catégoriques*, l'*Herméneia* (Traité de la Proposition), les *Premiers Analytiques* (Traité du Syllogisme), les *Derniers Analytiques* (Traité de la Démonstration) : c'est la Logique formelle. — B) les *Topiques* (Traité de la Dialectique), et les *Réfutations des sophistes* : c'est la Logique appliquée. — Cf. Barthélemy SAINT-HILAIRE, *Préface* à sa traduction de la *Logique* d'ARISTOTE. — S. THOMAS, *Summa logicæ* : *In analyticis priora et posteriora commentaria*. — FORSCALE, *Institutiones logicæ*. — PIERRE L'ESCALLE, *Summule logicæ*. — BOSSUET, *Logique*. — PONT-ROYAL, *L'art de penser*. — KANT, *Logique*. — HAMILTON, *Lectures of Logic*. — LOTZE, *Logik*. — WITCOX, *Institutiones Logicæ*. — S. MILL, *Systeme de Logique déductive et inductive*. — A. BAÛ, *La Logique déductive et inductive*. — LIARD, *Les logiciens anglais contemporains*. — WADDINGTON, *Essais de Logique*. — RENOUVER, *Essais de critique générale* : I. *Logique*. — GRATRY, *Logique*. — PALMERI, *Institutiones philosophicæ*, T. I. *Logica*. — RABIER, *Leçons de philosophie*, T. II. *Logique*. — FERRAS ET BARBIER, *Cours de philosophie scolastique*, T. I. — RICHARD CLARKE, *Logicæ*. — URSUZZI, *Logik*. — MENCHI, T. I. de son *Cours de philosophie*. — F. BRAND, *Traité de philosophie scolastique*, T. I. — UNABERRU, *Institutiones philosophicæ*, Vol. I. *Logica*. — J. MENDIV, *Institutiones philosophicæ*, Vol. I. *Logica*. — T. PESCH, *Institutiones logicæ*. — S. SCHIFFINI, *Principia philosophicæ*. — CASTELEIN, *Cours de philosophie*, T. I. *Logique*.

## LIVRE I

## LOGIQUE FORMELLE OU GÉNÉRALE

## 5. — DOMAINE ET DIVISION

La Logique formelle étudie les conditions de l'accord de la pensée avec elle-même. Son domaine est borné aux opérations par lesquelles l'esprit élabore la connaissance. Dans ces opérations mêmes, ce qu'elle envisage, ce n'est pas leur *nature*, (ce point regarde la *Psychologie*) ; ce n'est pas non plus leur *rapport* avec les objets (cette considération appartient à la *Logique appliquée*) ; ce sont uniquement les conditions de leur *validité intrinsèque*. Or tout raisonnement se compose de jugements ; tout jugement d'idées. C'est pourquoi l'ancienne Logique ramène à trois les opérations de l'esprit : 1°) **Concevoir**, c'est-à-dire former l'idée, le concept d'une chose. — 2°) **Juger**, c'est-à-dire affirmer un rapport entre deux idées. — 3°) **Raisonner**, c'est-à-dire d'un ou de plusieurs jugements donnés tirer un autre jugement qui en est la conséquence. Mais la Logique ne sépare pas la pensée de son *expression verbale* : aux idées correspondent les **termes** ; aux jugements les **propositions** ; aux raisonnements, les **arguments** (vg. syllogisme, induction, etc.). On peut raisonner sur l'expression verbale de la pensée comme sur la pensée elle-même, à cause de leur étroite union et dépendance. De là trois grandes théories dans la Logique formelle.

I. — **Théorie des idées et des termes.**

II. — **Théorie des jugements et des propositions.**

III. — **Théorie des raisonnements et des arguments.**

**Remarque** : étudier l'idée, le jugement, le raisonnement au point de vue **psychologique**, c'est en étudier la nature, les éléments constitutifs ; le faire au point de vue **logique**, c'est les considérer sous le rapport de leur *expression verbale* et c'est déterminer les conditions et les règles de leur *validité*.